



Domaine de la Lombardière
07430 DAVÉZIEUX
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
19/03/2024	25/04/2024	

Décision du Président n°DP_2024_0030
Conclusion d'un marché pour la rénovation de deux locaux commerciaux
situés 7 et 13 rue Franki Kramer n° 202331 - Lots 1 à 7

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

Vu la délibération n° CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil Communautaire en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'Annonay Rhône Agglo souhaite confier les prestations citées en objet à des prestataires privés,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La conclusion d'un marché pour la rénovation de deux locaux commerciaux situés 7 et 13 rue Franki Kramer avec les sociétés suivantes :

Lots	Société	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
1 - Démolitions - gros œuvre	SMG CONSTRUCTION	169 Chemin de Charlieu 07430 SAINT CLAIR	47 135,48	56 562,58
2 - Charpente - couverture - zinguerie		Infructueux		
3 - Menuiseries extérieures - intérieures - plancher bois - serrurerie	MENUISERIE HUCHET	134, rue de Soras ZI la Lombardière 07430 DAVEZIEUX	42 207,16	50 648,59
4 - Plâtrerie - peinture	SNB	12 avenue Marc Seguin	37 698,65	45 238,38

5 - Carrelage - faïences	CARROT	07100 ANNONAY ZA Les Avorgères 38150 SONNAY	19 800,90	23 761,08
6 - Plomberie - sanitaires - ventilation	REYNAUD ET FILS	695 route d'Ozas 07340 THORRENC	14 380,00	17 256,00
7 - Electricité - courants faibles - chauffage	REYNAUD ET FILS	695 route d'Ozas 07340 THORRENC	26 910,00	32 292,00
TOTAL			188 132,19	225 758,63

ARTICLE 2 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 4 : Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 19 mars 2024

